



RÉFORME DU SERVICE DES FORMATIONS

ORGANISATION, CONTENU

-Ad experimentum-



Service des
formations
Diocèse de Nice

À la suite de la consultation sur la réforme des formations permanentes, le conseil épiscopal a travaillé à partir des principes soulignés par le document de synthèse de la consultation afin d'établir une nouvelle organisation, de nouveaux contenus et une feuille de route pour les formations dans le diocèse.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité de l'exhortation apostolique post-synodale « la joie de l'Évangile » et de la démarche diocésaine « Mission Azur ». Il s'agit de centraliser toutes les formations, avec l'objectif de former des disciples-missionnaires.

CHANGEMENT DE NOM

Il ne sera plus question de Service des formations permanentes, mais tout simplement du Service des formations.

PRINCIPES DONNÉS PAR LA CONSULTATION

Le document de synthèse évoque les caractéristiques nécessaires aux formations :

- Progressives
- Intégrales
- Fondées sur les Écritures
- Missionnaires
- Intégrées dans un processus

Dans la mesure du possible, les formations seront délocalisées (paroisse, doyenné ou plusieurs doyennés) pour être au plus proche des participants.

ORGANISATION

Le service des formations est l'un des services constituant le pôle « Annonce de la foi ».

Il regroupe cinq réalités :

- La formation de disciples-missionnaires
- La formation des prêtres
- La formation des diacres et candidats au diaconat
- La formation universitaire
- La formation professionnelle

Chacune des réalités a son fonctionnement et ses objectifs propres. Des passerelles entre l'une ou l'autre de ces réalités peuvent toutefois exister, avec des formations conjointes (par ex. une formation à l'ecclésiologie réunissant les ministres ordonnés, les consacrés et les laïcs).

FONCTIONNEMENT

Chacune de ces réalités, bien qu'ayant un fonctionnement propre (comme décrit ci-dessous) est coordonnée par le responsable du Service des formations.

Chacun de ces cinq domaines s'appuie sur une équipe ou une structure pour élaborer, mettre en place et accompagner les propositions de formations dépendantes de lui.

Dans certains domaines, le responsable du service sera dans une **position de coordinateur** (il s'informerait des programmes, pourra assurer un rôle de conseil et rencontrera les équipes) et dans d'autres en **responsabilité directe** (en lien avec des équipes).

- 1) **Formation de disciples-missionnaires** : une équipe formée de coordinateurs de pôles et de responsables de service ou d'autres personnes. Le responsable du service constituera l'équipe avec l'assistante pastorale du vicaire général.
- 2) **Formation des prêtres** : une équipe formée de prêtres et de l'assistante pastorale du vicaire général.
- 3) **Formation des diacres et candidats au diaconat** : le délégué épiscopal avec le Conseil Restreint du Diaconat et avec le groupe d'accompagnement de discernement et de formation des candidats au diaconat.
- 4) **ITFP** : le Conseil d'Administration (CA) de l'ITFP.
- 5) **Formation professionnelle** : en lien avec le service RH de l'économat.

Les équipes pour la formation de disciples-missionnaires, des prêtres et des diacres sont nommées par l'évêque.

Conseil diocésain des formations :

Le responsable du service réunira 2 à 3 fois par an les responsables ou partenaires de chaque secteur pour un temps de partage des questions portées par chacun et réfléchir à de potentielles formations concernant plusieurs domaines.

CONTENU DES FORMATIONS

1) Formation de disciples-missionnaires

- Création d'une école de disciples missionnaires (EDM) : elle sera composée de plusieurs modules qu'il sera possible de suivre sur deux ou trois ans. Elle s'adresse prioritairement aux acteurs pastoraux.

Les modules :

Formation initiale
Objectif : la posture dans la mission, sur le modèle de la formation de la pastorale de la santé. Nombre de rencontres : 4 rencontres, 3 communes à tous les acteurs pastoraux et 1 spécifique en fonction de la mission (assurée par le service <i>ad hoc</i>).
L'école des témoins
Objectif : relecture de sa vie spirituelle pour en témoigner. Nombre de rencontres : 10.
Formation biblio-théologie
Objectif : donner des bases solides en théologie et en Écritures Saintes. Nombre de rencontres : entre 8 et 10. Le contenu est à définir.
Animation de groupes
Objectif : donner les clés pour animer des équipes ou des petits groupes de croissance de disciples missionnaires. Nombre de rencontres : 4. Contenu à définir.
Formation à la mise en place de processus de croissance missionnaire
Objectif : former à la mise en place d'un projet missionnaire et l'accompagner. Pourrait être sur le modèle du parcours, « Croître et multiplier ». Nombre de rencontre : 6 (si croître et multiplier) sinon à définir.

Pour suivre les modules 3, 4 et 5 (dans l'ordre que l'on veut), il est nécessaire d'avoir suivi les modules 1 et 2 (peu importe l'ordre entre le module 1 et 2).

Chacun de ces modules sera pensé à partir des 5 essentiels. Il ne s'agit pas seulement d'une formation « intellectuelle », mais bien d'une formation intégrale dans un cadre communautaire et spirituel.

- Les **Maisons d'Évangile** continuent d'être une proposition diocésaine qui intègre la formation des disciples-missionnaires.

Bien entendu, d'autres formations pourront être pensées après la mise en route de l'EDM.

- 2) **Formation des prêtres** : l'équipe aura à définir les contenus ainsi que les formules les plus adaptées pour la formation des prêtres.
- 3) **Formation des diacres et candidats au diaconat** : sur la formation des candidats au diaconat, le contenu est déjà en cours d'élaboration. Il s'agit d'un chantier pour le diaconat.
- 4) **ITFP** :



* (en lien avec l'école des disciples-missionnaires). La formation biblico-théologique de l'EDM sera une formation de niveau I. Si au cours de la formation, les formateurs s'aperçoivent que des personnes ont des prédispositions à la théologie ou à l'exégèse, ils pourront leur proposer une formation de niveau II soit en théologie soit en exégèse qui sera assurée par l'ITFP. Ces formations pourront être validées et être intégrées au DUET de théologie (voir avec l'UCLY).

- 5) **Formation professionnelle** : formations prévues dans le cadre professionnel qui pourraient être ouvertes à des laïcs bénévoles en responsabilité pastorale.

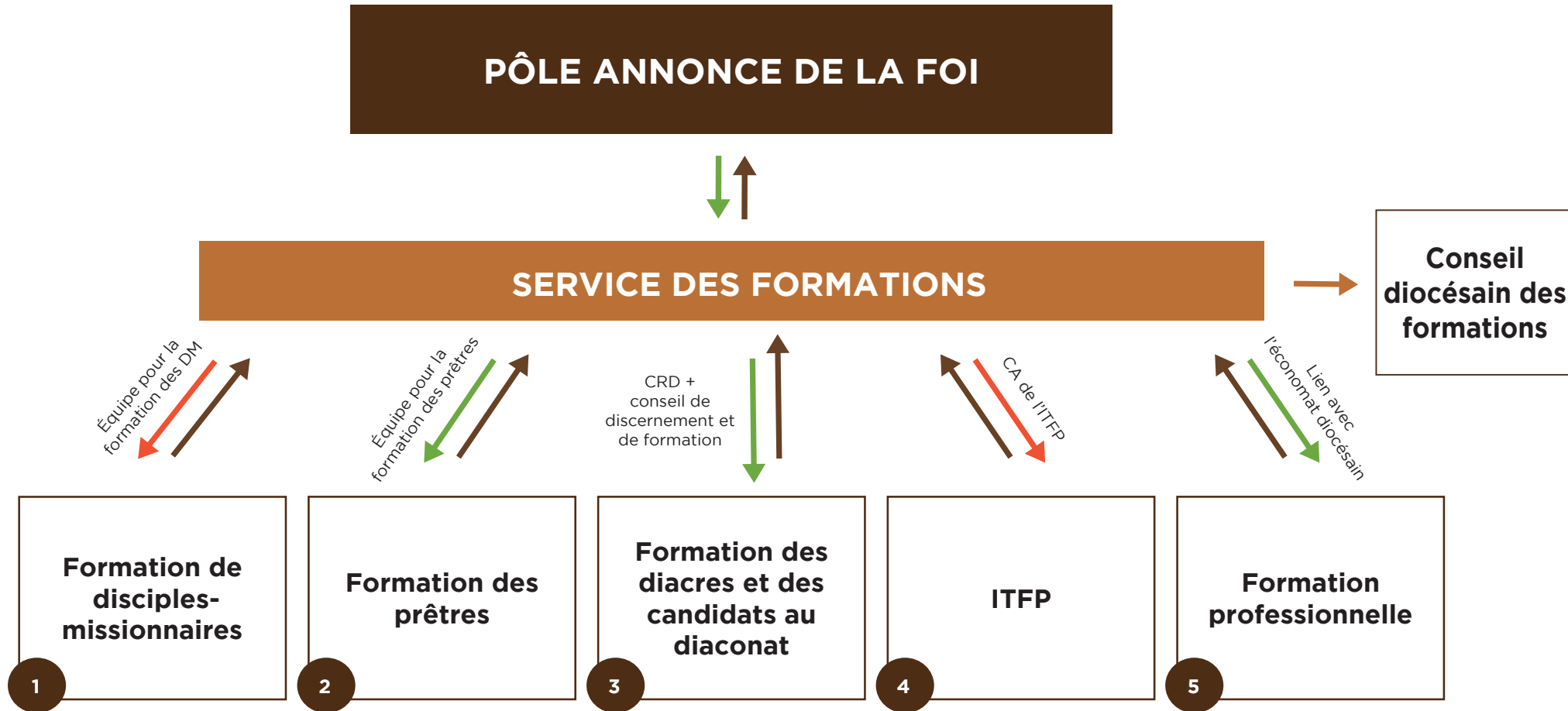
LIEN AVEC LE PÔLE « ANNONCE DE LA FOI »

Le Service des formations fait partie du pôle « Annonce de la foi ». Le coordinateur du pôle a la responsabilité de veiller au bon fonctionnement des services composant les pôles, de créer des synergies entre les différents services et les autres réalités liées au pôle. À la fin de l'année 2022-2023, un document-cadre précisera le fonctionnement des services et le rôle de chacun de manière plus précise.

ÉVALUATION

À la fin de l'année 2024, une évaluation de la réforme du Service des formations sera menée.

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS



Légende

→ Responsabilité → Coordination → Information